

## CONDITIONS DE MOUVEMENT AUX ECHANGES

	<b>Bovins d'élevage et d'engraissement</b>	<b>Bovins d'abattage</b>
<b>Italie (accord bilatéral)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agé de &lt; 90 jours =&gt;né de mère vaccinée 1 et 8*.</li> <li>• Agé de &gt; 90 jours =&gt;vacciné contre les sérotypes 1 et 8 depuis plus de 30 jours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• notification dans les 48h via un certificat nouveau ou une télécopie à l'abattoir dédié de destination ;</li> <li>• aucun cas constaté dans l'exploitation d'origine des animaux 30 jours avant le départ,</li> <li>• transport direct vers l'abattoir dédié</li> </ul>
<b>Espagne (accord bilatéral)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pas de signe clinique avant départ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de signe clinique</li> </ul>
<b>Belgique (accord bilatéral)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agé de &lt; 90 jours =&gt;né de mère vaccinée 1 et 8*.</li> <li>• Agé de &gt; 90 jours =&gt;vacciné contre les sérotypes 1 et 8 depuis plus de 30 jours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• notification dans les 48h via un certificat nouveau ou une télécopie à l'abattoir de destination ;</li> <li>• aucun cas constaté dans l'exploitation d'origine des animaux 30 jours avant le départ,</li> <li>• transport direct vers l'abattoir</li> </ul>

	<b>Bovins d'élevage et d'engraissement</b>	<b>Bovins d'abattage</b>
<b>Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Suède, Royaume Uni, Norvège,</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agé de &lt; 90 jours =&gt; testé : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ sérologie négative + protection en bâtiment étanche depuis leur naissance, ou</li> <li>○ virologie négative+ protection en bâtiment étanche depuis leur naissance.</li> </ul> </li> <li>• Agé de &gt; 90 jours=&gt; vacciné** + issu d'un troupeau vacciné contre les sérotypes 1et/ou 8 dans les conditions du règlement (CE) n°1266/2007.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• notification dans les 48h via un certificat nouveau ou une télécopie à l'abattoir de destination ;</li> <li>• aucun cas constaté dans l'exploitation d'origine des animaux 30 jours avant le départ,</li> <li>• transport direct vers l'abattoir</li> </ul>
<b>Luxembourg, Grèce, Estonie, Lettonie, Lituanie, République Slovaque, Bulgarie, Hongrie, Chypre, Malte, Suisse, République Tchèque, Allemagne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• soit testé avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ sérologie négative + protection en bâtiment étanche pendant 28 jours, ou</li> <li>○ virologie négative+ protection en bâtiment étanche pendant 14 jours</li> </ul> </li> <li>• soit vacciné** + issu d'un troupeau vacciné contre les sérotypes 1et/ou 8 dans les conditions du règlement (CE) n°1266/2007</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• notification dans les 48h via un certificat nouveau ou une télécopie à l'abattoir de destination ;</li> <li>• aucun cas constaté dans l'exploitation d'origine des animaux 30 jours avant le départ,</li> <li>• transport direct vers l'abattoir</li> </ul>

\* Dans ce cas, la femelle doit :

- avoir reçu le nombre d'injections vaccinales nécessaire à la primo-vaccination, et avoir mis bas après le délai d'instauration de l'immunité vaccinale tel que défini par le fabricant du vaccin

;**OU**

- avoir été vaccinée précédemment puis revaccinée (injection de rappel) au cours de la période d'immunité garantie dans les spécifications du vaccin.

\*\*vaccinés 1et/ou 8, dans les conditions du règlement (CE) n°1266/2007, depuis plus de 60 jours **ou** ayant subi un test virologique négatif au moins 14 jours après le délai de réponse immunitaire tel que prévu par les spécifications techniques du vaccin **ou** rappel annuel dans le respect des spécifications techniques du vaccin, **ou** après au moins 60 jours de période d'inactivité vectorielle et mouvement à l'issue du délai nécessaire à l'instauration de l'immunité.

	Ovins et caprins d'élevage et d'engraissement	Ovins et caprins d'abattage
<b>Espagne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>pas de signe clinique avant départ.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>notification dans les 48h via un certificat nouveau ou une télécopie à l'abattoir de destination ;</li> <li>aucun cas constaté dans l'exploitation d'origine des animaux 30 jours avant le départ,</li> <li>transport direct vers l'abattoir</li> </ul>
<b>Belgique</b> <b>Non applicable aux caprins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agé de &lt; 90 jours =&gt;nés de mère vaccinée 1-8*.</li> <li>Agé de &gt; 90 jours =&gt;vacciné 1-8 depuis plus de 30 jours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>notification dans les 48h via un certificat nouveau ou une télécopie à l'abattoir de destination ;</li> <li>aucun cas constaté dans l'exploitation d'origine des animaux 30 jours avant le départ,</li> <li>transport direct vers l'abattoir</li> </ul>
<b>Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Suède, Royaume Uni, Norvège,</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agé de &lt; 90 jours =&gt; testé : <ul style="list-style-type: none"> <li>sérologie négative + protection en bâtiment étanche depuis leur naissance, ou</li> <li>virologie négative+ protection en bâtiment étanche depuis leur naissance.</li> </ul> </li> <li>Agé de &gt; 90 jours =&gt; vacciné** + issu d'un troupeau vacciné contre les sérotypes 1et/ou 8 dans les conditions du règlement (CE) n°1266/2007.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>notification dans les 48h via un certificat nouveau ou une télécopie à l'abattoir de destination ;</li> <li>aucun cas constaté dans l'exploitation d'origine des animaux 30 jours avant le départ,</li> <li>transport direct vers l'abattoir</li> </ul>
<b>Luxembourg, Grèce, Estonie, Lettonie, Lituanie, République Slovaque, Bulgarie, Hongrie, Chypre, Malte, Suisse, République Tchèque, Allemagne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>soit testé avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>sérologie négative + protection en bâtiment étanche pendant 28 jours, ou</li> <li>virologie négative+ protection en bâtiment étanche pendant 14 jours</li> </ul> </li> <li>soit vacciné** + issu d'un troupeau vacciné contre les sérotypes 1et/ou 8 dans les conditions du règlement (CE) n°1266/2007</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>notification dans les 48h via un certificat nouveau ou une télécopie à l'abattoir de destination ;</li> <li>aucun cas constaté dans l'exploitation d'origine des animaux 30 jours avant le départ,</li> <li>transport direct vers l'abattoir</li> </ul>

\* Dans ce cas, la femelle doit :

- avoir reçu le nombre d'injections vaccinales nécessaire à la primo-vaccination, et avoir mis bas après le délai d'instauration de l'immunité vaccinale tel que défini par le fabricant du vaccin ;OU

- avoir été vaccinée précédemment puis revaccinée (injection de rappel) au cours de la période d'immunité garantie dans les spécifications du vaccin ;

\*\*vaccinés 1et/ou 8, dans les conditions du règlement (CE) n°1266/2007, depuis plus de 60 jours ou ayant subi un test virologique négatif au moins 14 jours après le délai de réponse immunitaire tel que prévu par les spécifications techniques du vaccin ou rappel annuel dans le respect des spécifications techniques du vaccin, ou après au moins 60 jours de période d'inactivité vectorielle et mouvement à l'issue du délai nécessaire à l'instauration de l'immunité.